

SYNDICAT MIXTE OUVERT DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT URBAIN  
Le Luminis – 91 rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux

---

## PROCES-VERBAL

### DE L'ELECTION DU PRESIDENT

---

Séance d'installation du Comité syndical du **15 avril 2026** sur convocation adressée aux membres le **9 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à 16h30, en application des statuts du Syndicat, le Comité syndical de GENERIA, syndicat mixte ouvert de chauffage et de refroidissement urbain composé de onze membres, régulièrement convoqué individuellement par lettre d'invitation du Président, s'est réuni au siège du syndicat sous la présidence de séance de Monsieur Jacques KOSSOWSKI, doyen d'âge des délégués.

Étaient présents les délégués suivants :

Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président de séance

Mesdames ~~Nadine ALI~~, Anne-Marie AMSELLEM,  
Joëlle CECCALDI-RAYNAUD, Stéphanie SOARES

Messieurs Raphaël ADAM, Robert BERNASCONI,  
Vincent FRANCHI, Monsieur Hugues LATOURRETTE,  
Yves REVILLON, Julien SAGE

Étaient représentés les délégués suivants :

Étaient excusés : *Nadine ALI*

Lesquels forment la majorité simple des 11 membres du Comité syndical en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux statuts du Syndicat et aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

## 1- Ouverture de la séance

La séance d'installation du Comité syndical a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI

Il a été rappelé que, conformément aux statuts du Syndicat, la présente séance du Comité a pour objet de délibérer sur l'ordre du jour qui comporte, outre l'installation du Conseil syndical, l'élection du Président, la détermination du nombre de Vice-présidents et leur élection, ainsi que la désignation des représentants du Syndicat au sein de ses différentes instances.

[ Vincent FRANCHI ] a été désigné en qualité de secrétaire de séance sur décision du Comité syndical

[ Stéfanie SOARES ] et [ Julien SAGE ] ont été désigné en qualité d'assesseurs pour superviser les scrutins.

Le secrétaire de séance a procédé à l'appel nominal des membres du Comité.

Il a été constaté que les conditions de quorum posées par les statuts du Syndicat et les dispositions de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales étaient remplies.

## 2- Installation des délégués

Monsieur Jacques KOSSOWSKI rappelle qu'à la suite du renouvellement de leurs organes délibérants, les Villes de Courbevoie, Nanterre et Puteaux ont procédé à la désignation de leurs délégués appelés à siéger au sein du Comité syndical de GENERIA.

Qu'en application des statuts du Syndicat, les Communes ont chacune désignée trois membres titulaires.

Il constate que le Comité syndical est désormais complet, l'ensemble des sièges étant pourvus, et que les délégués ont été régulièrement désignés par délibération de leurs conseil municipal respectif.

Il prend acte de l'installation des délégués ainsi désignés dans leurs fonctions au sein du Comité syndical de GENERIA.

## 3- Election du Président

Le président de Séance, Jacques KOSSOWSKI, est désigné président du bureau de vote.

Il est rappelé qu'en application des statuts du Syndicat, le Président est élu parmi les membres du Comité syndical au scrutin secret et à la majorité absolue lors des deux premiers tours de scrutin, puis à la majorité relative au troisième tour.

La majorité absolue est calculée sur la base des suffrages exprimés, à l'exclusion des bulletins blancs et nuls.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

**Déroulement du scrutin :**

Sur appel nominale du secrétaire de séance, une urne est présentée à chaque délégué.

Un nombre suffisant d'enveloppes et de bulletins de vote comportant les noms des candidats est mis à disposition des délégués.

Chaque délégué dépose dans l'urne l'enveloppe correspondant à son choix, après avoir émargé.

Les délégués ne souhaitant pas prendre part au vote sont enregistrés comme abstentionnistes.

À l'issue du scrutin, il est procédé immédiatement au dépouillement par les assesseurs.

Le secrétaire de séance annonce les résultats.

Lorsque l'élection n'est pas acquise au premier tour, il est procédé à un deuxième tour, puis, le cas échéant, à un troisième tour de scrutin.

**Résultat du Premier tour de scrutin secret à la majorité absolue :**

- a- Nombre de Votants : 10
- b- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- c- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- d- Nombre de suffrages exprimés (a - b-c) : 10
- e- Majorité absolue : 6

Nom du candidat (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
JACQUES Kossovski	10	Dix

**Résultat du Deuxième tour de scrutin secret à la majorité absolue :**

- a- Nombre de Votants :
- b- Nombre de suffrages déclarés nuls :
- c- Nombre de suffrages déclarés blancs :
- d- Nombre de suffrages exprimés (a – b-c) :
- e- Majorité absolue :

Nom du candidat (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres

**Résultat du Troisième tour de scrutin secret à la majorité simple :**

- a- Nombre de Votants :
- b- Nombre de suffrages déclarés nuls :
- c- Nombre de suffrages déclarés blancs :
- d- Nombre de suffrages exprimés (a – b-c) :
- e- Majorité simple :

Nom du candidat (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres

**Proclamation de l'élection du Président :**

[ M. Jacques KOSSOWSKI ] a été proclamé Président du syndicat mixte ouvert de chauffage et de refroidissement urbain GENERIA et a été installé dans ses fonctions.

**Observations et réclamations :**

**Clôture du procès-verbal :**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le quinze avril deux mille vingt-six, à 16 h 45, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Président, les assesseurs et le secrétaire.

**Président de Séance**



**Secrétaire de séance**



**1<sup>er</sup> scrutateur**

SOARES



**2<sup>eme</sup> scrutateur**

Soye

